



2^{ème} mai 2002: La libéralisation a-t-elle tenu ses promesses?

Discours de Fulvio Caccia, Président de la Commission fédérale de la communication

Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez entendu on m'a demandé d'honorer le bilinguisme à Bienne en parlant français. Je m'excuse auprès des défenseurs de la langue française. Comme point de repère, je répéterai les buts de la loi: assurer au particulier au milieu économique des services de télécommunications variés, avantageux, de qualité et concurrentiels sur le plan international.

Partant de ce point de repère, quelle est la première réponse à la question qui est posée dans le titre de cette partie de la journée? Je dirais que la première réponse, c'est oui, si on considère la libéralisation comme un processus, comme l'a dit monsieur Rauh. Je dirais que la libéralisation a bien réussi pour l'école primaire, mais il faut quand même souligner, comme l'a dit monsieur Rauh aussi, que la libéralisation a un peu moins bien réussi pour cette école primaire que pour Swisscom. [...] Donc les premières années de la libéralisation ont apporté, en plus du réseau fixe une série de nouveaux opérateurs, une plus grande variété de service, une chute des prix pour les liaisons nationales et surtout internationales. Et donc, selon le but de la loi, particuliers et milieu économique ont pu choisir et en profiter financièrement, surtout je dirais, dans les services plutôt traditionnels des télécommunications. Donc il y a eu aussi pour les nouveaux opérateurs un début intéressant dans ce domaine.

On pourrait aussi répondre oui dans la téléphonie mobile: deux nouveaux opérateurs, une plus grande variété de services, une baisse des prix un peu moins marquée que dans le secteur réseau fixe, mais monsieur Wetter l'a rappelé, il y a aussi le prix des terminaux à considérer. Il y a une variété de tarifs pour tout type de clients - beaucoup plus qu'avant - une baisse extraordinaire même des coûts des terminaux, une montée en flèche du nombre d'utilisateurs. Donc on peut aussi dire qu'avec la loi, particuliers et milieu économique ont pu choisir et en profiter financièrement. Si on passe au secteur de l'accès à l'internet, le nombre de providers a atteint la centaine, les accès sont devenus gratuits, si on en attend pas trop, évidemment. Les tarifs de communications sont devenus du type local. Les portails promettaient beaucoup. Mais ils ont joué un rôle au début, les particuliers ont pu choisir et en profiter financièrement, s'ils n'avaient pas trop de prétentions en terme de service de débit. Les milieux économiques ont pu surtout choisir, ils ont dû payer quand même une facture s'ils voulaient des services d'ordre professionnels.

Il faut peut-être rappeler à propos de la téléphonie mobile quand même que le retard dans la libéralisation a largement limité les possibilités des nouveaux opérateurs et ce retard, évidemment, c'est un peu plus délicat en Suisse du moment que Swisscom-Mobile – ou la partie mobile de Télécom PTT avant – a quand même joué dans le secteur du GSM un rôle assez pionnier. Mais si on veut faire un bilan, je pense pouvoir dire que la régulation légère en Suisse a été bien appliquée, la carrier-selection et la présélection ont été généralisées dès le début, ce que n'ont pas fait

beaucoup de pays. Avec la simplification de procédure pour la carrier-présélection, la portabilité du numéro que l'on a introduit dès le début et pour tous, il me semble que le résultat, c'est que le marché suisse de télécommunications s'est très bien développé aux cours des premières années de la libéralisation. Mais je dirais que la situation a changé depuis deux ans. Dans le fixe et le mobile on a vu différentes présentations, les prix ne bougent plus depuis longtemps – depuis le printemps 2000 pratiquement – les parts de marché ne bougent pas non plus ou seulement très peu, les services à large bande sont en retard par rapport à d'autres pays. Je pense que c'est important, surtout pour un pays qui voudrait finalement regagner la pointe du progrès dans ce domaine. Je pense que les premiers résultats dépendent aussi du fait que les prix d'interconnexion sont encore assez élevés en Suisse. Les prix de lignes louées aussi. Les innovations dans le mobile aussi sont en retard, non pas à cause des opérateurs dans ce cas là, mais le retard dans le GPRS et pour l'UMTS est bien évident. La ComCom a été bloquée par le Tribunal fédéral, je dirais pas la ComCom seulement, la libéralisation: l'idée qu'on s'était faite en temps que législateur d'avoir crée une loi sur les télécommunications neutre par rapport aux technologies. Une loi cadre qui permettait aux Conseil fédéral mais aussi à l'autorité indépendante d'interpréter la loi pour aborder les situations nouvelles, les questions et les problèmes nouveaux qui se présentaient, eh bien cette perspective a été largement limitée, réduite par la décision du Tribunal fédéral. Et en plus, ce matin on l'a déjà entendu plusieurs fois, les marchés financiers sont taris, et donc les possibilités d'investir pour beaucoup de nouveaux opérateurs sont très limitées.

Or si on veut tirer quelques conclusions je dirais: *errare humanum est*. Le mobile représente le cas le plus récent d'un nouveau marché très important. Le retard dans la libéralisation a crée une situation difficile pour les nouveaux opérateurs, on a vu qu'avec beaucoup d'investissements et beaucoup d'énergie ils ont atteint ensemble à peu près un tiers du part de marché. Et cette situation limite la concurrence dans ce secteur et risque aussi de comporter quelques conséquences dans l'évolution du secteur 3G, bien qu'on espère que la nouveauté et le fait que tous les opérateurs peuvent partir ensemble créent quand même quelques situations plus intéressantes pour l'évolution du marché que ce n'a été le cas avec le GSM. Mais si *errare humanum est*, *perseverare diabolicum*. Qu'est-ce que j'entends par là? Les services à large bande constituent la nouvelle occasion pour un marché déterminant. Mais la situation du GSM risque de se répéter, dans le sens que si la ComCom n'a plus de moyen d'action dans ce domaine, elle ne peut pas agir. Le résultat, c'est que finalement l'évolution du marché risque d'avoir une dominance excessive encore une fois de Swisscom, et donc de reproduire les problèmes qui se sont créés dans le secteur du mobilecom tel. Donc, je dirais que la modification de l'ordonnance de la part du Conseil fédéral est absolument urgente. Si, à mon avis, on ne réalise pas que les concurrents de Swisscom dans ce domaine sont réduits au rôle de revendeurs et presque contraint, à cause de certains prix, à pratiquer le cherry-picking, j'ai l'impression qu'on manque une analyse correcte et importante de la situation.

Mais je dirais qu'il faut essayer de regarder encore un peu plus loin, au delà du remède urgent. Il faut voir plus loin et il faut aussi considérer le fait que les instruments actuels de la loi – et je ne suis pas en train de critiquer ceux qui l'ont faite, j'y étais aussi – amènent à des procédures lentes, même très lentes et coûteuses. Au moment où on a fait la loi, on avait finalement une idée devant nous, un scénario devant nous qui était beaucoup plus intéressant et plus dynamique que ce qu'il est aujourd'hui après les évènements de l'année 99 et 2000, on s'est rendu

compte en particulier que la chute des marchés financiers et de leur disponibilité vers les télécommunications amenait une situation absolument nouvelle et très délicate. Donc il faut absolument penser à une modification de la loi pour créer des instruments, peu d'instruments, mais bien ciblés, rapides et efficaces pour essayer de faire redémarrer la dynamique de la libéralisation. Si nous ne prenons pas très au sérieux les impasses actuelles dans lesquelles nous nous trouvons, nous risquons dans quelques années de constater que la libéralisation a échoué [...]. Donc il me semble que pour conclure, le souhait que je pourrais exprimer – bien que si je sais que c'est un souhait qui est un peu idéaliste – le souhait majeur de la ComCom aujourd'hui est de pouvoir contribuer à la naissance d'un marché dont l'efficacité rendrait inutile la ComCom elle-même. Elle aurait quand même encore quelques fonctions en temps qu'autorité de concession, mais c'est pas l'ambition de la ComCom de continuer à réguler les prix à l'intérieur du marché des télécommunications. Donc, mon souhait c'est que aussi au niveau politique, de la part du Conseil fédéral d'un côté, mais en particulier aussi de la part du Parlement, on sache regarder d'un œil très lucide cette situation et nous aider à prendre des mesures et à nous donner les instruments qu'il nous faut pour pouvoir agir avec rapidité et avec efficacité. Merci.